

RAPPORT D'ATELIER

FADEN HOUSE - 16 AOUT 2007

RAPPORT DU SEMINAIRE DE CONSULTATION SUR LES DROITS DE L'HOMME ET LA POLICE

RAPPORT DU SEMINAIRE DE CONSULTATION SUR LES DROITS DE L'HOMME ET LA POLICE

I. INTRODUCTION

L'Institut pour la Démocratie en Afrique (Idasa) a organisé, le 16 Août 2007 à Kinshasa, un atelier de consultation sur les respects des Droits de l'Homme (DH) au sein des services de police, en général et dans les opérations de maintien d'ordre, en particulier.

L'objectif global de cet atelier est d'initier la promotion des droits de l'homme dans les services et opérations de police en République Démocratiques du Congo.

Les objectifs spécifiques sont les suivants :

- L'analyse des droits spécifiques aux citoyens, aux victimes, au suspects, aux accusés et enfin aux policiers ;
- L'identification des domaines d'intervention pour la promotion des DH au sein des services de maintien d'ordre.

30 participants ont pris part aux travaux de l'atelier de consultation préliminaire organisé au Faden House. Il s'agit essentiellement des Organisations Non Gouvernementales (ONG) Congolaises des droits humains, des ONG Internationales des droits humains basées à Kinshasa et des bailleurs de fonds intéressés à la problématique des droits humains en République Démocratique du Congo (RDC).

L'atelier a été facilité par Madame Anaia BEWA, Directrice de COR, Consulting & Communication. Cette dernière a ouvert la séance par un mot de bienvenu à tous les participants et explicite les objectifs de cette rencontre. A la suite de ce mot, chaque participant a pu se présenter au reste du groupe. Mme Bewa a tenu à rappeler les principes nécessaires au bon déroulement de la séance, ainsi que l'ordre du jour (ici ci-joint).

II. PRESENTATION

En qualité de Représentant- pays d'Idasa, Monsieur James CARNEGIE a remercié tous les participants pour leur présence et les a informés sur l'identité et les activités de son institution. Il a attiré l'attention des participants sur le fait que la constitution de la R.D.Congo accorde une place importante à la question des droits humains. Il a, par ailleurs, indiqué que théoriquement la nature et la mission de la police sont fondamentalement nobles et que les activités réalisées par la police sont louables. Ainsi, cette rencontre offrait l'opportunité d'examiner ensemble les meilleures stratégies et actions à déployer pour l'amélioration des prestations de la police en matière de respect de droits de l'homme.

III. HISTORIQUE DE LA REFORME DE LA POLICE ET ROLE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

La facilitatrice, en qualité de membre du groupe d'experts de la société civile sur la réforme de la police, a rappelé aux participants le processus de la réforme de la police nationale congolaise depuis janvier 2006 et a également souligné le rôle essentiel qu'Idasa et la société civile y a joué. Idasa, à l'initiative du Ministère de l'Intérieur, le Groupe Mixte de Réflexion sur la Réforme de la Police (GMRRR) a été mis sur pied avec pour mission de :

- Procéder à l'Etat des lieux de la police nationale congolaise ;
- Formuler des recommandations pour la définition de la nature de la future police dans le respect de la constitution de la RDC ;
- Rédiger l'avant projet de la loi organique portant organisation et fonctionnement de la nouvelle police ;
- Proposer un calendrier de la Réforme de la police.

Après appropriation du Rapport du GMRRR par la police, un Séminaire National regroupant les différents ministères et agences de l'Etat telle que la Direction Générale des Migrations (DGM), les partenaires au développement internationaux, la société civile et les medias a été organisée du 24 au 28 avril 2007 pour, notamment :

Enrichir et valider le Rapport sur la Réforme de la Police

Elaborer un plan d'action pour la réforme.

Après avoir salué la mémoire du feu Dr Ebenga, membre actif et précurseur dans la lutte pour la transformation de la police, la facilitatrice a explicité le rôle déterminant de la société civile congolaise, qui, entre autres contributions, a valablement contribué à la définition d'une doctrine et vision claire de la nouvelle police congolaise dans l'avant-projet de la loi organique de la police. C'est ainsi que, à la clôture de ces travaux, le précédent Inspecteur Général a avoué sa grande satisfaction de voir une société civile qui comprend les réalités de la police et qui contribue efficacement à sa transformation.

Cette participation qualitative de la société civile a été possible grâce à l'appui technique et à l'effort consenti par Idasa qui a accompagné les membres de la société civile dans ce processus. Basé sur son expérience sud-africaine, Idasa a également renforcé les capacités des medias, des parlementaires et, aujourd'hui, des organisations de défense de DH.

La police a pour responsabilité de protéger les droits fondamentaux des citoyens. Et pourtant, elle est bien souvent amenée à les bafouer dans l'exercice de ses missions. Ainsi, Anaia Bewa a donc incité les participants à échanger durant cet atelier, afin de promouvoir le respect des DH dans le processus de transformation de la police.

IV. EXPOSE

Maître KIZUNGU LOOCHI, avocat près la cour d'appel de Bukavu et Président de l'ONG Action pour l'Education aux Droits (AED), a présenté une analyse de la situation des droits humains en relation aux services de police en RDC (voir Annexe 4).

Cet exposé a permis aux participants d'être fixés sur les défis majeurs, inhérents à l'institution de police et qui sont, par ailleurs, les obstacles essentiels à la réalisation de sa mission de défenseur et protecteur des DH.

Après le brillant exposé de Maître LOOCHI et un débat éclairé avec les participants, il en est ressorti quelques enjeux essentiels à l'intégration effective des DH au sein des services de la police. Ils se résument comme suit :

- La militarisation de la police
- Les défis des droits humains par rapport aux missions dévolues à la police
- Le leadership de la police nationale (?)
- Les relations détériorées et de manque de confiance entre la population et la police

- La « justiciabilité » des policiers auprès des juridictions civiles et militaires
- La qualité du policier (formation au rabais,...)
- L'environnement professionnel, social, économique et politique
- Les équipements et les armes, outils de répression dont la police est dotée
- La protection des enfants et des vulnérables
- La méconnaissance par la population de leurs droits, des DH et des missions de la police.

V. GROUPES THEMATIQUES

Afin d'atteindre les objectifs spécifiques fixes de l'atelier, les participants sont repartis en quatre groupes de travail, afin d'approfondir tous les enjeux de la promotion des DH concernant :

- Les droits des citoyens et des communautés à une sécurité et à une protection décente et à bénéficier des services de la police ;
- Les droits des victimes de crime lorsqu'ils interagissent avec la police et avec la chaîne pénale ;
- Les droits des personnes accusées et suspects lorsqu'ils interagissent avec la police et avec la chaîne pénale ;
- Les droits des agents de police eux-mêmes, particulièrement leurs droits au travail et d'égalité de genre.

Ainsi reparti, chaque groupe thématique a réfléchi sur 1) la typologie des violations de droits de l'homme les plus récurrents, 2) les types d'interventions en réponse à ces violations, 3) les obstacles fréquents à la promotion des DH, 4) et les recommandations.

A l'issue des travaux, les recommandations formulées par les quatre groupes thématiques sont reprises dans le tableau ci-après :

Thèmes	Type de Violation de DH	Interventions	Obstacles	Recommandations
Citoyen / Communauté	<ul style="list-style-type: none"> - Les atteintes à l'intégrité physique par les policiers dans l'exercice de leurs fonctions (les voies de fait, les violences sexuelles faites aux femmes, enfants,...) ; - Les tracasseries diverses, extorsion des biens, rançonnage ; - l'élimination physique de 	<ul style="list-style-type: none"> - Vulgarisation des lois et textes légaux sur les violences sexuelles à la police et aux services de sécurité ; - Dénonciation par les victimes, les <i>Acteurs Non Etatiques (ANE)</i> et les <i>Acteurs Etatiques</i> ; - Implication des hommes politiques dans la 	<ul style="list-style-type: none"> - Manque de volonté politique ; - Manque d'éducation de la police ; - Ignorance des lois et textes légaux par les policiers et les populations ; - les conditions de vie et de travail précaires. 	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration des conditions de vie et de travail des policiers (salaires, équipements, infrastructures,..) ; - Dénonciation systématique par les victimes, les <i>Acteurs Non Etatiques (ANE)</i> et les <i>Acteurs Etatiques</i> (Ministère Justice, Présidence de la République,..) ;

Thèmes	Type de Violation de DH	Interventions	Obstacles	Recommandations
	<p>témoin gênant ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - le délit de protection pour les policiers p.e. monnayage ou refus d'assistance des policiers; - le retard dans les réponses d'un appel au secours de la police ; - Monnayage des services publics pour assurer la sécurité, le maintien de l'ordre ; - Les abus de pouvoirs par les policiers ; - les violations de la liberté d'expression, d'association ; - Les arrestations arbitraires et détentions illégales ; - les tortures,... - Le manque de volonté politique. 	<p>sensibilisation ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Formation de la police ; - Organisation de la sensibilisation à tous les niveaux (méconnaissance par la population de ses droits et la procédure légale y relative) ; - Amélioration des conditions de vie et de travail de la police ; - Lutte contre l'impunité des policiers : <ul style="list-style-type: none"> a. l'instauration d'une inspection d'audit des services de la police nationale ; b. le contrôle interne, la transparence ; c. un règlement propre à la police (renforcer les sanctions) ; d. la réforme du code pénal ; - Reforme des conditions et critères de recrutement ; - Mise en place d'un cadre permanent de dialogue et concertation qui garantit 		<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation de la police nationale congolaise de ses droits et de la loi interne et internationale (transparence, connaissances des procédures,...) ; - Education de la population scolaire (les filles) ; - Intensification de la lutte contre l'impunité : <ul style="list-style-type: none"> a. Mise en place d'un règlement d'ordre intérieur de la police ; b. Mise en place de la future Inspection générale d'audit des services de la police ; c. Réforme du code pénal pour renforcer les sanctions ; d.. Recrutement rigoureux des policiers et des officiers ; - Mise en place d'un cadre permanent de dialogue et de Concertation pour garantir la liberté d'expression « manifestation, Association, opposition,... ;

Thèmes	Type de Violation de DH	Interventions	Obstacles	Recommandations
		<p>l'expression du citoyen ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pression permanente des Organisations de la Société Civile (OSC). 		<ul style="list-style-type: none"> - Engagement ferme et profond de la classe politique dans la réforme et réorganisation de la police ; - Elargissement des peines (responsabilité au chef du commandement des opérations) ; - Affectation d'éléments supplémentaires de la police en province et milieux ruraux qui accusent une carence ;
Victime	<ul style="list-style-type: none"> - Les tracasseries ; - La détention illégale ; - L'indifférence de la police ; - Le trafic d'influence ; - La corruption ; - Le monnayage des actes de la procédure (plainte, frais de transport,...) ; - La manipulation psychologique ; - La violation de la 	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration des conditions statutaires des policiers ; - Application des sanctions ; - Organisation de l'inspection régulière des amigoss de la police par les magistrats ; - Adoption de la Loi organique ; - Formation des policiers sur les droits humains ; - Information et 	<ul style="list-style-type: none"> - Ignorance de la population de ses droits ; - Faiblesse dans la formation des policiers ; - Manque des moyens disponibles pour les policiers ; - Impunité ; - Existence d'une génération qui n'a connu que ça (absence d'un modèle) ; - Absence d'une culture de droit ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'un service des médiateurs indépendants - Action lobbying / plaidoyer pour l'adoption de la Loi organique - Encouragement aux Organisation de la Société civile des droits humains (ONGDH) dans la surveillance des lieux de détention ; - Mise en place d'un système de coordination d'ONGs

Thèmes	Type de Violation de DH	Interventions	Obstacles	Recommandations
	<p>procédure d'audition des mineurs ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - La lourdeur administrative ; - Le détournement des sommes reçues lors de transaction ; - Le dysfonctionnement de la police qui porte atteinte à l'exercice des droits de victimes. 	<p>sensibilisation de la population ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etablissement des critères objectifs pour la sélection et le recrutement des policiers ; - Gratuité de la Justice. 	<ul style="list-style-type: none"> - perception et croyance des policiers ; - militarisation de la police. 	<p>congolaises et Internationales des droits humains sur des objectifs d'action dans le cadre de la coopération avec la Police ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Création d'un cadre de concertation à tous les niveaux entre la Commission des droits humains au sein de la police et les ONGDH ; - Mise en place d'une procédure de recrutement des Policiers sur base des critères objectifs ; - Continuation de la formation des policiers sur les droits humains ; - Spécialisation d'un service au sein de la police dans le domaine de protection des mineurs victimes d'abus ou en conflit avec la loi ; - Instauration des pratiques de bonne gouvernance au sein de la police nationale congolaise ; - Faire connaître à

Thèmes	Type de Violation de DH	Interventions	Obstacles	Recommandations
				la population l'existence des services d'assistance aux victimes.
Suspect /Accusé	<ul style="list-style-type: none"> - Manque d'assistance juridique ; - La Violation de la présomption d'innocence ; - L'abus de la détention préventive ; - La confusion des documents légaux dans l'interpellation / suspects ; - Le monnayage de la libération ; - L'absence de contact avec l'extérieur ; - L'arrestation des membres de la famille en lieu et place du suspect ; - L'intimidation du suspect ; - Le trafic d'influence ; - Les tortures et mauvais traitement ; - Le manque d'information ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Assistance particulière aux Mineurs ; - Vulgarisation des lois et textes légaux ; - Remise à niveau et renforcement des connaissances des policiers ; - Sensibilisation de la population sur leurs droits et devoirs ; - Renforcement du contrôle (lien fonctionnel entre subalterne et supérieurs / Police) ; - Amélioration des conditions de travail du policier (rémunération); - Assistance Judiciaire au suspect ; - Définition du profil de recrutement du policier ; - Approfondir les enquêtes en cas de procédure accélérée pour 	<ul style="list-style-type: none"> - Manque des moyens financiers ; - Lenteur dans l'adoption et promulgation des Lois sur la police ; - Manque d'expertise et de formation au sein de la police ; - Manque de volonté politique (autorités) ; - Absence de suivi et évaluation des recommandations. 	<ul style="list-style-type: none"> - Vulgariser les Lois et Textes Légaux ; - Accélérer l'élaboration des Lois sur la police ; - Adopter et vulgariser le code de déontologie ; - Déterminer le profil du policier lors du recrutement ; - Améliorer les conditions de travail (salaires, infrastructures) ; - Intensifier la formation en matière de procédure pénale et droits humains ; - Renforcer l'assistance judiciaire ; - Effectuer un contrôle régulier des lieux de détention par les Magistrats et les ONGDH ; - Evaluer et assurer le suivi des différentes recommandations

Thèmes	Type de Violation de DH	Interventions	Obstacles	Recommandations
	- Le rançonnement.	<p>flagrance ;</p> <p>- Intégration du trafic d'influence et son inclusion dans le code déontologie ;</p> <p>- Contrôle des lieux de détention préventive par les Magistrats ;</p> <p>- Etablissement d'une collaboration étroite entre la police /Parquet et le Procureur Général de la République.</p>		<p>;</p> <p>- L'amélioration des lieux de détention préventive et de la prise en charge de femmes enceintes et/ou de femmes détenues avec des enfants en bas age;</p> <p>- Le respect de la présomption d'innocence</p>
Policier	<p>- la détention du policier avec le reste de la population ;</p> <p>- La corruption ;</p> <p>-Le manque d'un bon traitement (salaire décent) ;</p> <p>-L'absence d'un statut particulier ;</p> <p>- L'absence de formation adéquate ;</p> <p>- Les mauvaises conditions de travail ;</p> <p>- L'harcèlement sexuel ;</p>	<p>- Renforcement de la pratique de garder (le policier en détention avec le reste de la population) ;</p> <p>- Combat contre la corruption ; sous toutes ses formes ;</p> <p>- Amélioration du régime barémique du policier (salaire décent) ;</p> <p>- Elaboration du statut particulier ;</p> <p>- Organisation des formations régulières ;</p> <p>- Amélioration</p>	<p>- Absence du statut particulier réservé au policier ;</p> <p>- ne pas prendre en compte la dimension genre ;</p> <p>- Manque de formation adéquate ;</p> <p>- Promotion sur base des critères subjectifs, tribal, claniques, régional, etc. ;</p> <p>- Le droit au respect du policier est bafoué par sa hiérarchie ;</p> <p>- obéissance mécanique à l'ordre</p>	<p>- Accorder au policier un statut particulier (recrutement, égalité de sexes, concours, niveau d'instruction avec des critères objectives), carrière, conditions de salaire, Droits et Devoirs, primes, congés,...</p> <p>- Tenir compte de la dimension genre dans la gestion du corps police ;</p> <p>- Organiser la formation permanente ;</p>

Thèmes	Type de Violation de DH	Interventions	Obstacles	Recommandations
	<p>- Le déferlement du policier devant la justice militaire.</p>	<p>des conditions de travail ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bannissement de l'harcèlement sexuel ; - Rendre le policier justiciable des juridictions civiles. 	<p>manifestement illégal ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Absence de contact permanent entre la police la population et l'administration locale ; - Manque des bonnes conditions de travail ; - La dimension genre ne pas prise en compte au sein de la police ; - absence des dispositions particulières pour protéger la femme policière en cas de harcèlement et d'autres abus liés à sa condition féminine ; - persistance de la confusion sur la justice compétente pour régler le litige à charge du policier. 	<ul style="list-style-type: none"> - Tenir compte des mérites et compétences dans la promotion de policier ; - Veiller à ce que le policier soit respecté par sa hiérarchie ; - Encourager le policier à ne pas obéir à un ordre manifestement illégal ; - Promouvoir le cadre de consultation et concertation permanente entre la police, la population et l'administration locale (Ex. Journée portes ouvertes) ; - Accorder au policier les bonnes conditions de travail (documentation, outil de travail,...) ; - Veiller au respect de la promotion de l'approche genre au sein de la police ; - Accorder les facilités administratives et légales à la

Thèmes	Type de Violation de DH	Interventions	Obstacles	Recommandations
				<p>femme policière de saisir le conseil supérieur de la police en cas de harcèlement et d'autres abus liés à sa condition féminine ;</p> <p>- Amener le policier à répondre de ses actes en cas de litige auprès de la justice civile et non militaire.</p> <p>- La nécessité de reformer le code pénal pour renforcer les infractions particulières des policiers, telle que le viol, le parjure, etc ;</p>

VI. RECOMMANDATIONS PARTICULIERES

Les recommandations suivantes ont été formulées en complément de celles reprises dans les conclusions des groupes :

- Fermeture par les magistrats des établissements de détention préventive illicites et ceux qui ne répondent pas aux normes ;
- Lecture à l'intention de victime de ses droits et veiller à ce que ces droits soient actés dans le procès verbal. Elargir cette disposition au service de renseignement ;
- Assistance juridique obligatoire sous peine de nullité du jugement rendu si le suspect n'est pas assisté ;
- Formation des avocats ;
- Renforcement de capacité des Organisations de la Société Civile des droits humains (ONGDH) qui apportent de l'assistance juridique ;
- Vulgarisation à grande échelle du principe de la présomption d'innocence qui est une nécessité plus impérieuse que l'incrimination des défenseurs de DH qui plaident pour le respect des droits des suspects.
- Relever le caractère civil de la police dans la Loi organique, donc justiciable devant les cours et tribunaux civils ;

- Réforme du code pénale pour renforcer les sanctions d'une part et d'autre part élargir la responsabilité au chef de commandement de l'opération ;
- Affectation des éléments de la police proportionnellement au poids démographique de la population civile bénéficiaires des services de la police ;
- Favoriser les occasions de rencontre mixte Organisations de la Société Civile des droits humains (ONGDH) et la police nationale congolaise.

VII. PLAN D'ACTION

Il se dégage de toutes les recommandations sept axes d'interventions essentiels a la promotion des DH au sein des services de police :

1. Information
2. Formation
3. Justice et culture de droit
4. Volonté politique
5. Dialogue et Partenariat
6. Conditions socio – économiques du policier
7. Contrôle

Ainsi, les participants ont propose un plan d'action a court terme dont les activités et la mise en œuvre seraient immédiates.

Plan d'Action a Court Terme

<i>Actions</i>	<i>Activités / Moyens</i>	<i>Responsabilité/ accompagnement</i>	<i>Echéance</i>
1. Information	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sensibiliser et restituer individuellement et/ou collectivement les acquis de ce premier séminaire de consultation. ▪ Campagne de sensibilisation sur la réforme de la police ; ▪ Campagne de sensibilisation sur les droits et devoirs au regard des services de la police : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Des citoyens et des communautés ✓ Des victimes de crime ✓ Des personnes accusées et suspects ✓ Des agents de la police et d'égalité de genre. <p>Moyens envisagés en matière de sensibilisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Conférences - causeries – débat, 	<p>Organisations de la Société Civile des droits humains (ONGDH)</p> <p>Organisations Internationales de droits humains</p>	Endéans 3 à 6 mois à dater de ce jour.

<i>Actions</i>	<i>Activités / Moyens</i>	<i>Responsabilité/ accompagnement</i>	<i>Echéance</i>
	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Animation de proximité, ✓ Animation – média communautaire (radio télévisée à téléphone ouvert, ✓ Manifestation culturelle et sportive. <p>Outil de sensibilisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Dépliant résumant les droits des personnes accusées,..... ✓ Affiche sur les Droits et Devoirs ✓ Feuillet – message ✓ Poster à images ✓ Bandes dessinées ✓ Supports audio (VHS, etc. ✓ Théâtre populaire <ul style="list-style-type: none"> ▪ Diffusion des actes / rapports de séminaires, atelier, colloque, forum, symposium organisé par les Organisations de la Société Civile des droits humains sur la thématique : « Droits humains et services de la police » Lieu : parlement, sénat, Mission Onusienne, bailleurs de fonds, population à la base, 		
2. Formation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Formation des OPJ sur la protection des mineurs, en vue de la création d'une Brigade des Mineurs et autres groupes vulnérables (personnes de troisième age, personnes avec handicap ▪ Formation des Organisations de la Société Civile (OSC) sur leur participation citoyenne à l'accomplissement des missions de la police (conscientisation, recherche,) 	<p>Organisations de la Société Civile des droits humains</p> <p>Organisations Internationales de droits humains</p>	Endéans 3 à 6 mois à dater de ce jour.
3. Justice/ culture de	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Journées portes ouvertes dans les bureaux de la police ; 	Organisations de la Société Civile	Endéans 3 à 6 mois à

<i>Actions</i>	<i>Activités / Moyens</i>	<i>Responsabilité/ accompagnement</i>	<i>Echéance</i>
droit	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Intégrer les droits humains dans les causeries morales hebdomadaires. 	<p>des droits humains</p> <p>Organisations Internationales des droits humains</p>	dater de ce jour.
4. Volonté politique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Lobbying et plaidoyer auprès des hautes autorités du pays : <ul style="list-style-type: none"> - sur ce que doit être la police, ce que doit faire la police ; - pour l'adoption de la Loi organique portant sur la réforme de la police. <p><i>Moyens envisagés</i> : rencontre avec les parlementaires, sénateurs, la Mission des Nations – Unies au Congo, ..</p>	<p>Organisations de la Société Civile ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Confessions religieuses ; - Syndicat ; - Secteur privé ; - Organisations civiles (Femmes, jeunes, ONGD, ONGDH et autres). <p>Organisations Internationales de droits humains</p> <p>Mission de l'organisation des Nations – Unies en R.D.Congo (MONUC)</p> <p>Bailleurs de fonds intéressés à la promotion des droits humains</p>	Endéans 3 à 6 mois à dater de ce jour.
5. Dialogue /Partenariat	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Activer le dialogue entre la Commission des droits humains de la police nationale congolaise et les ONGDH et ce à tout le niveau – national, provincial et local. ▪ Rencontre des Femmes policières et les Organisations de la Société Civile des femmes 	<p>Organisations de la société civile des droits humains</p> <p>Organisations et mouvements féminins congolais</p>	Endéans 3 à 6 mois à dater de ce jour.

<i>Actions</i>	<i>Activités / Moyens</i>	<i>Responsabilité/ accompagnement</i>	<i>Echéance</i>
6. Condition socio-économique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Améliorer les conditions de vie des policiers. 	Gouvernement (Gvt)	Terme de réalisation relève de l'appréciation du Gvt
7. Contrôle	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Instaurer une inspection d'audit des services de la police nationale. 	Gouvernement	Terme de réalisation relève de l'appréciation du Gvt

VIII. EXPOSE DE SYNTHESE

Invité pour partager sa réflexion avec les participants sur le thème « La réforme de la police nationale congolaise et les droits humains », Maître Irène ESAMBO DIAKA, Présidente de l'ONGDH - VHDH a fondé sa réflexion sur les principes ci – après :

- La reforme doit être profonde et systématique, c'est – dire pensé à la transformation de la police car au-delà des compétences, la transformation implique la probité, l'honnête ;
- Dans la situation post- conflit, l'inégalité des sexes reflète souvent les inégalités des structures sociales existantes avant les conflits et qui sont aggravées par ces derniers ;
- Au lieu de se limiter à l'identification des problèmes, il faut étudier comment la reforme peut contribuer à la constitution d'une société intégrée ;
- Un effort doit être fait pour garantir que les crimes dont les femmes sont victimes fassent l'objet d'enquêtes et de réparation ;
- La problématique homme – femme doit être intégrée comme thème transversal pour résoudre le problème d'équilibre entre les sexes dans la police ;
- La constitution et les autres lois ordinaires doivent clairement affirmer le caractère civil de la police ;
- Le recrutement doit tenir compte de l'engagement et de la vocation sociale (altruiste) du récipiendaire ;
- La police joue le rôle d'auxiliaire de la justice ;
- La lutte contre l'impunité et la non collaboration des victimes et témoins dans la répression des infractions ;
- La reforme de la police doit tenir compte de l'amélioration des conditions sociaux économiques de la police.

Tenant compte de ces principes, Maître ESAMBO a posé la base de réflexion. Elle a ainsi lancé l'appel à la conscience citoyenne des participants, afin de réfléchir objectivement et profondément sur base des préoccupations ci-dessous :

1) *Que faire pour :*

- *humaniser la police en R.D.Congo ?*
- *que l'après reforme ne soit pas le même que l'avant réforme ?*

2) *Comment faire pour rétablir le dialogue et la confiance mutuels entre la police et le civil ?*

3) *Comment gérer les personnes révoquées de la police y compris les retraités et les invalides ? Car, ces derniers peuvent s'investir dans la perpétration des crimes dans le secteur privé après leur révocation ou mise en retraite*

Elle a enfin rappelé que dans le contexte de la réforme de la police, la mission citoyenne des Organisations de la Société Civiles des droits humains est d'identifier les options-clé pouvant contribuer substantiellement et de façon durable à la restauration des attributs de noblesse de la police nationale congolaise dans le cadre d'un partenariat société civile et police.

IX. CLOTURE

Dans un bref mot de clôture, Madame Janine RAUCH, experte en reforme de la police d'Idasa, a exprimé sa pleine satisfaction de l'aboutissement et du résultat de ce premier séminaire de consultation sur les DH. Elle a en outre félicité tous les participants pour leurs contributions et surtout pour la bonne qualité des conclusions coulées en terme plan d'activités prioritaires.

Elle a été positivement marquée par la disponibilité des participants qui ont manifesté le désir d'organiser la restitution des acquis de ce séminaire individuellement et/ou collectivement dans leur environnement de travail et social tant immédiat qu'élargi, répondant à la préoccupation d'Idasa de pérenniser le cadre d'échange sur la thématique *«Droits humains et les services de la police »*

Madame Anaia Bewa a salué la qualité de la participation de tous et remercie toutes les organisations représentées à cet atelier. Une mention particulière a été faite pour Madame Eva BLAKE dont les compétences ont permis l'organisation et le déroulement logistique harmonieux de cet atelier. Elle a ainsi conclu en invitant les participants à poursuivre la promotion des droits de l'homme dans leurs actions respectives.

ANNEXE 1

Programme du Séminaire, Jeudi 16 août 2007, Faden House

09H00 - 09H15	Ouverture et Présentation Anaia BEWA
09H15 – 09H30	Objectifs du Séminaire et Historique de la Reforme James CARNEGIE Anaia BEWA
09H30 - 10H00	Exposé «Les Droits Humains et la Police Nationale Congolaise» et Echange LOOCHI KIZUNGU
10H00 - 10H30	Groupes Thématiques : Définition et Orientation <ul style="list-style-type: none">▪ Les droits des communautés et des citoyens à la sécurité et aux services de la police ;▪ Les droits des suspects / des personnes accusées ;▪ Les droits des victimes de crime ;▪ Les droits des Agents de Police et l'égalité de genre.
10H30 - 11h00	Pause café.
11H00 - 13H00	Travaux en Groupes Thématiques
13H00 - 14H00	Pause déjeuner
14H00 - 14H30	Restitution des Groupes Thématiques Rapport du Groupe 1 et Débat
14H30 - 15H00	Rapport du Groupe 2 et Débat
15H00 - 15H30	Rapport du Groupe 3 et Débat
15H30 - 16H00	Rapport du Groupe 4 et Débat
16H00 - 16H30	Elaboration du Plan d'Action
16H30 – 17H00	Clôture : Réflexion et Synthèse Irène ESAMBO DIATE
16H20 - 16H30	Clôture Janine RAUCH

ANNEXE 2

Liste des Participants

<i>N°</i>	<i>Nom et Post – Nom</i>	<i>Organisation d'attache</i>	<i>Fonction</i>	<i>Contact / Phone – E.mail</i>
01.	Aimée NDAKALA	Save The Children (UK)	Field Officer Legal Protection	Aimee_ndakala@yahoo.fr
02.	Aurore DECARNIERES	RCN/ Justice et Démocratie	Coordonnatrice Adjointe	09-98-27-92-53 Rcn2 &ic.cd
03.	CAILLOUX Daniella	Civpol/Monuc	Special Assistant to the Commissionner	08-18-40-78-18 Cailloux&un.org
04.	Crispin KOBOLONGO KONGUNDE	Action contre les violations des droits des personnes vulnérables - ACVDP	Président	09-98-32-76-25 Acvdp2000@yahoo.fr
05.	Désiré MBAKI YALA	Cadre de Concertation et de Développement des Acteurs Non Etatiques de Proximité – Ccdap - Kinshasa	Coordonateur	09-98-40-24-17 Desimbaki@yahoo.fr
06.	Delphin BULAMBO	RCN – Justice et Démocratie	Assistant	09-99-93-27-26 Bulambodel@yahoo.fr
07.	EMVOUTOU Fouego Esther	Police - Monuc	-	08-13-68-46-49 Fouego@yahoo.fr
08.	FUMUNZANZA GIMUANGA T.(Prof)	Commission Justice et Paix / Eglise Orthodoxe	Président	09-99-92-97-05 09-98-91-10-83 Ginamatalatala@yahoo.fr
09.	Harry VERHOEVEN	Ambassade de Belgique	Division Politique	08-98-98-08-00
10.	Irène ESAMBO DIATA (Me)	Voix des Handicapés pour la Défense des Droits Humains - VHDH	Présidente	09-98-32-97-16 Iesambo@yahoo.fr
11.	Jacob BALUISHI (Me)	Observatoire Congolais des Droits Humains - OCDH	Secrétaire Général Adjoint	09-98-32-33-35 Ocdh_contact@yahoo.fr
12.	Jacob	Conseil	Coordinateur	09-97-54-71-11

N°	Nom et Post – Nom	Organisation d'attache	Fonction	Contact / Phone – E.mail
	PEMBELONGO	National de Défense des Droits en Islam	National	09-99-16-42-02 Jacopembelongo@yahoo.fr
13.	Konan KOUAME	Police - Monuc	Officier membre de la cellule chargée de la reforme de la PNC	08-11-80-60-57
14.	KATEMBO Laiti Antoine	Commission Justice et Paix / Eglise du Christ au Congo	Séc. Exécutif	09-99-90-82-27 bantikoko@yahoo.fr
15.	Loochi KIZUNGU (Me)	Action d'Education aux Droits Humains	Président	09-98-62-57-64 Klloochi@yahoo.fr
16.	Linda NEWPORT	Commission Européenne	Attaché	08-17-15-02-12 Linda.newport@ec.europa.eu
17.	LUTALA Daudat	Avocats sans Frontières	Assistante des Projets J.I. sur la formation des Avocats	09-98-22-24-35 lkdaudat@yahoo.fr
18.	Michèle LABORDE	RCN – Justice et Démocratie	Chargée de Mission / Expertise Justice	Michele.laborde@yahoo.fr
19.	Marie – André MWILA (Me)	Toges Noires - TN	Secrétaire Général	09-99-92-31-61 08-18-14-92-53 Toges_noires@yahoo.fr
20.	Missak KASONGO (Me)	Sécuritas – Congo	Coordonateur	Securitas-congo@yahoo.fr
21.	Manketa NKWAHATA Rostin	Voix des Sans Voix pour la Défense des Droits humains - VSV	Traducteur / Enqueteur	08-15-11-50-25 Vsv_ongdh@yahoo.fr
22.	Masudi WAKILONGO K.	Rodhecic	Chargé de suivi/Formation	09-94-00-34-45 Masudi2@yahoo.fr
23.	OLSSON Anna - Maria	Eupol	Officier	09-98-01-36-24 Anna-maria@eusoc-rdc.eu
24.	Romain MINDOMBA	Association Africaine de Défense des Droits de l'Homme - ASADHO	Assistant	08-15-09-04-62 Romainmindomba@yahoo.fr

N°	Nom et Post – Nom	Organisation d'attache	Fonction	Contact / Phone – E.mail
25.	Robert ILUNGA NUMBI	Les Amis de Nelson Mandela pour la Défense des Droits Humains - ANMDH	Président	08-18-91-08-16 Anmdhcongo@yahoo.fr
26.	Séraphin BYABUZE (Me)	Jeunesse pour la Paix et la Défense des Droits Humains - JPDH	Président	09-98-26-94-04
27.	Solange KAMBIDI	Union Nationale des Femmes - UNAF	Présidente Nationale	09-97-03-81-90 Solangekambidi@yahoo.fr
28.	TUKIAINEN Katri	Eupol / Eusec	Droits Humains et Protection des Enfants	09-99-30-85-61 Katri.tukiainen@eupol-rdc.eu
29.	Useni FATAKI	Collectif de la Jeunesse du Congo Kinshasa – COJESKI – R.D.Congo	Animateur National Programme Paix, Démocratie et Droits Humains	09-98-33-39-06 Makanokin@yahoo.fr
30.	Jean Pierre AGNEESSENS	Eupol - Justice	Officer	09-99-30-85-93 Jp.agneessens@eupol-rdc.eu

ANNEXE 3

Equipe d'Organisation

<i>N°</i>	<i>Nom et Post – Nom</i>	<i>Organisation d'attache</i>	<i>Charge</i>	<i>Contact</i>
01.	Janine RAUCH	Idasa	Team Leader	Janinerauch&iafrica.com
02.	Anaia L. BEWA	Directrice COR, Consulting & Communication	Facilitatrice et Rédactrice du Rapport final	zoanaia@yahoo.fr
03.	Eva BLAKE	Consultant Indépendant	Support logistique et administratif	081 305 8182 EvaABlake &aol.com
04.	Aboubakkar LIMBISA	Ccdap / Kiep R.D.Congo	Rapporteur	0998410654 E.mail: proeducivdemoc
05	Richard Ndeke MUNGALA	Cabinet de Traduction et Interpretariat	Traducteur	081 81 00481 rmungala@yahoo.fr

ANNEXE 4

Expose Me LOOCHI

ANNEXE 5

Expose Me ESAMBO